



*Le 30 octobre 2015*

**Tribune conjointe de Didier ROBERT, Président du Conseil régional de La Réunion et de Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, Président du Conseil départemental de Mayotte**

**À l'occasion du déplacement officiel de la Délégation PÊCHE du Parlement européen à La Réunion du 2 au 4 novembre 2015.**

Il est des batailles que nous ne pouvons pas gagner seuls. L'adaptation de la Politique commune de la Pêche au contexte de l'océan Indien est de celles-ci.

Dans ce domaine, le Parlement européen a démontré sa capacité à agir en faveur des RUP et l'initiative du Député Alain CADEC, Président de la commission « Pêche », de conduire cette semaine une délégation du Parlement européen dans l'océan Indien, mérite d'être saluée.

Ce déplacement est d'autant plus important que les attentes qu'expriment nos deux territoires maritimes à l'égard de la pêche et de l'aquaculture se sont renforcées au fil des ans.

Aujourd'hui, Mayotte et La Réunion veulent être des acteurs à part entière de leur économie maritime et ne pas rester des spectateurs passifs.

C'est pourquoi, à l'occasion de ce déplacement, nous souhaitons **proposer l'ouverture d'un nouveau chapitre des relations entre l'Union européenne et la filière pêche et aquaculture des RUP françaises, c'est-à-dire** obtenir que l'Union européenne s'engage plus résolument, avec détermination et ténacité, à soutenir nos pêcheurs et aquaculteurs, à reconnaître toutes les spécificités des filières, mais aussi à concevoir une **stratégie maritime intégrée de l'océan Indien**, dans le respect de notre géographie et la construction de notre avenir.

L'océan Indien est, pour nos îles, un atout économique considérable, et il doit, à ce titre, contribuer plus largement à la compétitivité, à l'emploi dans nos territoires et aux potentiels immenses issus de la croissance bleue.

Les avancées désormais introduites dans le cadre du FEAMP, à l'initiative du Parlement européen, démontrent que la mise en place de mesures européennes de soutien destinées à compenser nos handicaps spécifiques, permettent le développement de l'emploi local et l'approvisionnement de nos marchés locaux par nos propres productions.

Pour consolider ces premières avancées, qui tardent d'ailleurs à se mettre en place concrètement, il faut que la politique européenne dans l'Océan Indien réponde à trois exigences : **cohérence, équilibre, ambition.**

**Cohérence tout d'abord**, car nous devons parvenir à davantage coordonner les actions de l'Union européenne en matière de politique de la pêche. Entre les Accords de Partenariats pour la Pêche que l'Union européenne conclut avec les pays riverains et la Politique Commune de la Pêche dont relèvent pour l'essentiel nos deux îles, il faut évidemment parvenir à une vision globale et non plus sectorielle.

Et pour être efficaces, il est évident aussi que les pays et les îles de la zone doivent travailler de façon plus intégrée dans le domaine maritime : le lancement du prochain Conseil Consultatif Régional tout comme la création récente de la fédération des organisations professionnelles de pêcheurs de la Commission de l'Océan Indien qui doit nécessairement intégrer tous les territoires de notre bassin maritime vont donc dans le bon sens.

Ces structures propices au dialogue devront faire valoir les intérêts de nos îles, en imposant pour chaque accord conclu entre l'Union européenne et les pays de la zone, une analyse d'impact avec un chapitre dédié aux RUP et au développement local de leurs filières « pêche et aquaculture ».

S'agissant du FEAMP, l'action résolue du Parlement européen, et tout particulièrement de sa commission pêche emmenée par Alain CADEC, a été déterminante pour faire évoluer la Commission européenne vers une position plus conforme à la réalité des handicaps que doit affronter la filière pêche et aquaculture sur nos îles.

Nous ne pouvons malheureusement que constater que, depuis deux ans déjà, les pêcheurs et aquaculteurs, les industries et ceux qui commercialisent les produits de la pêche et de l'aquaculture, sont privés des aides européennes auxquelles ils ont pourtant droit. Alors que ce seul délai devrait justifier l'urgence absolue pour que ces aides soient enfin opérationnelles, les autorités françaises et la Commission continuent à discuter, mettant en danger la pérennité de la filière et l'équilibre de nos marchés locaux et à l'international.

La Commission européenne ne peut pas, compte-tenu des engagements qu'elle a pris au cours des négociations sur le FEAMP, remettre en cause aujourd'hui le caractère opérationnel des avancées obtenues.

**Équilibre ensuite** : l'approche continentale de la Politique Commune de la Pêche à l'égard de nos territoires ne peut nous mener bien loin alors que chacun sait que la mise en valeur de nos espaces maritimes est nécessaire à l'activité économique, sociale et à l'emploi. Cette mise en valeur est évidemment vaine si nos îles ne disposent pas d'une flotte de pêche, d'une capacité de production en termes d'aquaculture et d'une industrie de transformation qui soient à la hauteur de nos atouts maritimes.

Alors que les fonds publics ont permis de moderniser et de renouveler les flottes continentales dans les années 2000, la flotte des RUP n'a jamais été en mesure de capter et de mobiliser pleinement ces financements. Les coups d'arrêt successifs de la Politique Commune de la Pêche ont achevé de marginaliser nos filières et impose aujourd'hui qu'une réflexion objective soit engagée afin d'introduire dans la réglementation européenne la prise en compte de cette situation d'exception en Europe.

Il faut, ici, lever les blocages réglementaires et libérer les potentiels de développement de nos filières partout où cela est possible, en valorisant auprès de nos jeunes les métiers de la mer, en leur

permettant de s'installer et d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions.

Équilibre donc entre le légitime souci d'une gestion durable de la ressource et la prise en compte de la dimension humaine, sociale, économique et régionale de la pêche et de l'aquaculture.

Il n'y a pas d'autre avenir que de concilier ces deux impératifs, quelle qu'en soit la difficulté, en autorisant pour nos régions les aides publiques à la construction de nouveaux navires de pêche, sélectifs, économes en carburants, peu émetteurs de CO2 et sûrs ainsi que la mise aux normes de la flotte existante.

**Ambition, enfin**, principe cardinal pour quiconque croit à l'avenir de nos filières pêche et aquaculture. Pour quiconque croit à la reconquête aussi de nos marchés intérieurs encore largement dépendants des filières informelles pour Mayotte et des importations des produits de la mer pour la Réunion. Aux opportunités d'emploi importantes que le développement de nos filières représente pour les jeunes mahorais et les jeunes réunionnais.

**Cohérence, équilibre, ambition**, sur tous ces points, le soutien du Parlement européen est évidemment indispensable, aux côtés des responsables politiques de nos îles et des professionnels du secteur.

Il est la condition qui nous permettra de faire entendre la voix de l'océan Indien et des autres RUP à Bruxelles. Il est, surtout, la condition pour que nos professionnels de la pêche et de l'aquaculture puissent envisager sereinement l'avenir.

Président du Conseil régional  
de La Réunion,

  
Didier ROBERT



Président du Conseil départemental  
de Mayotte

  
Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

